

## Règlements du concours « Go Vision Go » de Geo-Plus

**AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT POUR PARTICIPER, JOUER OU GAGNER.**

**UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS LES CHANCES DE GAGNER.**

**ADMISSIBILITÉ** : Le concours « Go Vision Go » s'adresse aux résidents du Canada âgés de 18 ans ou plus au moment de l'inscription. Les employés, officiers et dirigeants de Geo-Plus leur sociétés apparentées, leurs agences de publicité, les webmestres et les fournisseurs de service Internet ou toute personne impliquée dans la conception de matériel promotionnel ou membres de la famille immédiate (parent, frère ou soeur, enfant ou conjoint quelque soit leur lieu de résidence) ou les personnes vivant sous un même toit (de la même famille ou non) de ces employés, officiers, membres et dirigeants ne sont pas admissibles. En participant, vous acceptez de respecter le règlement officiel et toutes les décisions de Geo-Plus. Les employés de Geo-Plus seront les juges et les administrateurs du concours, leurs décisions sont finales et exécutoires. Nul là où la loi l'interdit.

**PÉRIODES DE PARTICIPATION À LA PROMOTION** : Le concours débute le 8 octobre 2010 et prend fin le jeudi le 23 décembre 2010 à 23 h 59 m 01 s (HE). Au total, un (1) prix peut être gagné.

Le choix du gagnant se fera dans les cinq (5) jours suivant la date de fin du concours.

Toute tentative de participation d'une autre manière que celle indiquée expressément dans ce règlement officiel sera annulée et ne sera PAS admissible au concours.

### **COMMENT PARTICIPER :**

**Participer sur le site Web.** Pendant la période promotionnelle, accédez au site Web à l'adresse <http://www.geo-plus.com/fr/bulletin/pub/concours-billetsCanadiens/> ou cliquez sur la bannière en page d'accueil du site Web de Geo-Plus <http://www.geo-plus.com/fr> pour accéder à la page du concours.

Puis, remplissez le court formulaire qui fait partie de la page promotionnelle de Geo-Plus. Partagez votre expérience pertinente avec Geo-Plus avec un **minimum de 25 mots**. Vous pouvez laisser plus d'une expérience. Le gagnant sera pigé au hasard le 23 décembre 2010. Plus vous participez souvent, plus vous avez des chances de gagner. Pour être éligible au prix, vous devez être facilement identifiable et facilement joignable par courriel. Vous devez donc laisser vos vrais noms et adresses courriels dans le formulaire de la page promotionnelle. Nom de compagnie, adresse électronique, ainsi que votre acceptation du règlement du concours vous seront demandés.

Vous devez être âgé de 18 ans ou plus au moment de la participation pour être admissible.

En participant vous reconnaissez que votre participation respecte les restrictions de contenu, telles que définies ci-dessous, et que le commanditaire peut, à sa seule

discrétion, la disqualifier s'il considère qu'elle viole les restrictions de quelque manière que ce soit.

**Restrictions de contenu :**

Le contenu de la participation ne doit en aucun cas :

- violer ou enfreindre les droits d'une autre personne, y compris, sans en exclure d'autres, le droit au respect de la vie privée, le droit à la protection de la personnalité et les droits de propriété intellectuelle, ou porter atteinte au droit d'auteur;
- contenir des noms de marques, des logos ou des marques de commerce;
- contenir ou décrire des outrages aux mœurs, des insultes ou des obscénités, comme de la nudité ou de la pornographie;
- dénigrer une personne ou une entreprise liée à Geo-Plus ou à la compagnie d'où le prix provient.
- comprendre un texte ou des photos qui n'ont pas été créés par le participant;
- posséder un caractère haineux, fallacieux, diffamatoire, calomnieux ou médisant;
- énoncer des menaces destinées à une personne, un endroit, une entreprise ou un groupe;
- contenir des déclarations diffamatoires (y compris des mots ou des symboles généralement considérés comme offensants pour les individus d'une certaine race, ethnie, religion, orientation sexuelle ou d'un certain groupe socioéconomique) ou encourager le sectarisme, le racisme, la haine ou la violence envers un groupe ou un individu, ou encore promouvoir la discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, l'infirmité, l'orientation sexuelle ou l'âge;
- violer le droit au respect de la vie privée ou tout autre droit d'une personne, d'une entreprise ou d'une entité;
- être illégal, ou violer des lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux ou locaux applicables.

**Applicable à toutes les participations** : Toute participation non conforme aux restrictions de contenu susmentionnées, ou jugée non conforme par le commanditaire ou l'administrateur, à leur seule discrétion, peut entraîner une disqualification. Toutes les participations deviennent la propriété du commanditaire et ne seront pas retournés. Le commanditaire se réserve le droit de reproduire, de copier, de diffuser, de modifier, d'adapter et de publier une partie ou la totalité des participations, et de les utiliser, sans restriction, par le biais de n'importe quel média à travers le monde, pour des fins de publicité, de promotion et de tout autre dessin commercial, sans mentionner la source ou offrir d'indemnisation au participant, à ses descendants ou à ses ayants droits, ou à toute autre entité. le fait d'envoyer une participation à ce concours équivaut à accepter la cession et le transfert irrévocables au commanditaire de tous les droits, titres, intérêts et intérêts résiduels liés à la participation, y compris, sans en exclure d'autres, tous les droits d'auteur, les renouvellements et les extensions connexes. Le commanditaire n'est pas responsable pour les inscriptions perdues, retardées, incomplètes, invalides, illisibles ou mal adressées qui seront déclarées inadmissibles. Le commanditaire peut, à sa seule discrétion et à tout moment pendant et après la période promotionnelle, mettre

en vedette l'une des participations au Concours sur tout site Web associé, dans tout matériel promotionnel lié ou non au concours et à tout autre endroit physique ou en ligne, s'il considère, à sa seule discrétion, que cette mise en vedette est appropriée et nécessaire à l'exploitation et à la promotion du concours.

**PRIX/VALEUR AU DÉTAIL APPROXIMATIVE/CHANCES** : Au total, un (1) prix peut être gagné, il est composé de 2 billets pour aller voir les Canadiens de Montréal (section rouge). Tous les frais supplémentaires non stipulés aux présentes y compris, sans toutefois s'y limiter, les taxes applicables sont la responsabilité du gagnant.

### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les gagnants seront choisis parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la période de participation indiquée. Le gagnant est tiré au sort parmi toutes les participations affichées dans la page web du Concours «Go Vision Go» ayant un **minimum de 25 mots**. Une personne peut participer plusieurs fois et ce, dans la limite du raisonnable.

Les gagnants seront choisis dans les cinq jours suivant la fin de la période de participation mentionnée ci-haut.

Les gagnants potentiels seront avisés aux alentours du 20 décembre 2010 par courriel ou par téléphone. Advenant qu'un avis à un gagnant potentiel soit retourné parce qu'il ne peut être livré ou qu'un gagnant potentiel soit considéré injoignable, le prix lui sera retiré et sera accordé à un autre gagnant, choisi parmi toutes les participations restantes. Une preuve ou une vérification d'identité et d'admissibilité pourrait être requise. Si le participant ne se conforme pas au règlement, il pourrait être disqualifié et un autre gagnant potentiel pourrait être choisi.

**Décharge publicitaire** : En acceptant le prix, le gagnant accepte également que son nom et toutes ou certaines phrases soumises dans les commentaires soient utilisés sans restriction à des fins publicitaires et promotionnelles sans autre avis préalable, indemnisation ou consentement.

**CONDITIONS RELATIVES AUX PRIX** : Les prix seront accordés et livrés aux gagnants par courrier postal ou il pourra venir le chercher à la maison mère de Geo-Plus, à Laval.; Chaque participant est responsable de mettre à jour ses coordonnées de participation; et Geo-Plus ne sera pas tenu responsable si le participant ne le fait pas. Les gagnants sont entièrement responsables de tous les coûts et dépenses non spécifiés dans le règlement officiel. Le prix doit être accepté tel que décerné et n'est ni transférable, échangeable, monnayable ou remplaçable, sauf à la seule discrétion du président de Geo-Plus. En aucun cas, un nombre de prix supérieur à celui susmentionné ne sera attribué.

**CONDITIONS GÉNÉRALES** : Les participants acceptent que (a) Geo-Plus, ses gestionnaires, directeurs, employés, membres et représentants ne sont aucunement responsables, et seront déchargés et dégagés de toute faute, pour toute blessure, perte ou dommage de toute sorte subis par la ou les personnes, y compris la mort, ou des dommages à la propriété en totalité ou en partie, découlant directement ou indirectement de l'acceptation, de la possession, de la mauvaise utilisation ou de l'utilisation de tout prix ou de toute participation à ce concours ou aux activités relatives à

ce concours et (b) reconnaissent que les parties susmentionnées ne sont aucunement responsables de quelque garantie, représentation ou caution, explicites ou implicites, légales ou de fait, relatives à tout prix, incluant mais ne se limitant pas à sa qualité, à sa mise en marché ou à son adéquation pour l'usage déterminé; et (c) les gagnants de prix acceptent (et confirment cette acceptation par écrit aussitôt que demandé) que le commanditaire, et les personnes agissant sous son autorité, ont le droit d'utiliser leurs nom, déclarations ou renseignements aux fins de publicité, d'échange commercial, et de promotion dans tout média connu ou ci-après découvert, partout dans le monde, incluant l'Internet, sans droit de révision, avis ou consentement, ni compensation supplémentaire. Le gagnant de prix pourrait avoir à remplir, signer et retourner une déclaration d'admissibilité et de décharge ainsi qu'une décharge publicitaire dans les délais prescrits après la réception de l'avis. Le prix ne sera pas attribué au gagnant advenant le cas que ces documents ne seraient pas renvoyés en temps opportun, qu'un avis ou un prix soit retourné parce qu'il ne peut pas être livré ou qu'il soit prouvé que le gagnant n'est pas admissible ou ne se conforme pas à ce règlement officiel.

**LIMITE DE RESPONSABILITÉ** : Geo-Plus n'est responsable des demandes, des inscriptions ou des courriels perdus, en retard, incomplets, volés, mal adressés ou illisibles, ou pour tout problème informatique, téléphonique, de satellite, de câble, de réseau, électronique, de système Internet, de défectuosité de logiciel, de mauvaises connexions, de transmissions non disponibles, brouillées, corrompues ou inaudibles, de l'accès au service du fournisseur Internet ou du site Web, de la congestion d'utilisateurs ou de toute erreur technique ou intervention humaine non autorisée, de l'inscription erronée ou fautive (le cas échéant) de renseignements d'inscription, de vote ou autre renseignement, de tout problème d'enregistrement, ou de la perte de quelque ces renseignements. Ni le fournisseur du prix n'est responsable de tout renseignement erroné ou fautif, soit causé par les utilisateurs du site Web, le piratage ou un problème d'équipement ou de programmation associée ou utilisée dans le cadre du concours et n'assume aucune responsabilité pour tout erreur, omission, interruption, rayure, retard dans l'opération, transmission, problème de communications, erreur technique, vol, destruction ou accès non autorisé au site Web. Geo-Plus se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne trouvée coupable d'avoir entravé le processus d'inscription pour l'administration de ce concours ou site Web en ne respectant pas le règlement officiel, en ne faisant pas preuve d'un bon esprit sportif ou en agissant de manière dérangeante avec l'intention de déranger une autre personne, d'en abuser, de la menacer ou de la harceler. Tout usage de méthode robotique, automatique, macro ou programmée ou de telles méthodes annuleront les inscriptions ou les jeux commencés par de telles méthodes et tout participant utilisant de telles méthodes sera disqualifié. Geo-Plus n'est aucunement responsable de toute blessure d'un participant ou de tout dommage au système informatique de l'utilisateur résultant de la participation au présent concours, du téléchargement des documents du site Web ou de l'utilisation du site Web. Si le concours ne peut se dérouler selon le plan original prévu, quelle qu'en soit la raison, à cause mais ne se limitant pas à une infraction par un virus, un ver, un bogue, une manipulation ou une intervention non autorisée, une fraude, des problèmes techniques ou toute autre cause qui pourrait à la seule discrétion du commanditaire, corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité et l'administration propre de ce concours, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre la promotion et de poursuivre le concours et la distribution des prix d'une manière qu'il juge juste, appropriée et dans le respect du règlement officiel. Un avis d'une telle action sera téléchargée sur [www.geo-plus..com/fr](http://www.geo-plus..com/fr) En cas de différend, les participations officielles

inscrites seront déclarées inscrites ou envoyées (tel qu'approprié) par le détenteur autorisé utilisant l'adresse électronique de la participation qui ont été envoyées (tel qu'approprié). Le commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les erreurs typographiques ou autres erreurs d'impression concernant l'offre, l'administration du concours ou l'annonce des prix.

EN AUCUN CAS, GEO\_PLUS OU SES SOCIÉTÉS MÈRES, AFFILIÉES, FILIALES OU ENTREPRISES CONNEXES, LEURS AGENCES DE PUBLICITÉ OU DE PROMOTION, OU LEURS OFFICIERS, GESTIONNAIRES, EMPLOYÉS, MEMBRES, REPRÉSENTANTS OU AGENTS NE SERONT TENUS RESPONSABLES OU IMPUTABLES DE QUELCONQUE DOMMAGE OU PERTE DE TOUTE SORTE, Y COMPRIS DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS, CONSÉQUENTIELS OU PUNITIFS DÉCOULANT DE VOTRE ACCÈS AU SITE WEB, DE SON UTILISATION OU DU TÉLÉCHARGEMENT OU IMPRESSIONS DE DOCUMENTS TÉLÉCHARGÉS SUR LE SITE WEB. TOUS LES ÉLÉMENTS DU SITE APPARAISSE TEL QUEL SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLIQUÉE, Y COMPRIS, MAIS NE SE LIMITANT PAS AUX GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, ET CE, SANS SE LIMITER AU PRÉSENT DOCUMENT. CERTAINES JURIDICTIONS POURRAIENT NE PAS AUTORISER LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES-INTÉRÊTS IMPRÉVUS OU CORRÉLATIFS OU L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. CE QUI SUIT POURRAIT DONC NE PAS S'APPLIQUER À CERTAINS PARTICIPANTS. VÉRIFIEZ LES LOIS LOCALES POUR TOUTE RESTRICTION OU LIMITATION CONCERNANT CES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS.

**RÉSIDENTS DU QUÉBEC** : Tout litige relatif au déroulement ou à l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux qui rendra une décision. Tout litige relatif à l'attribution des prix peut être soumis à la Régie à seule fin d'aider les parties concernées à convenir d'un règlement.

Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales, municipales et locales applicables.

**RÈGLEMENT OFFICIEL ET LISTE DES GAGNANTS** : Pour obtenir une copie du règlement officiel ou pour avoir le nom du gagnant ou de la gagnante, envoyez une enveloppe-réponse préaffranchie à l'adresse suivante avant le 23 décembre 2010 : Concours « Go Vision Go », Geo-Plus, 1605, autoroute Laval Ouest, bureau 200, Laval, QC H7L 3W3.

**Bonne chance !**